

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ARAMIS SI ENTREPRISE

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toute prestation fournie à ses Clients par ARAMIS SI, SARL au capital de 30000, RCS EVRY B 479 341 570, dont le siège est situé 15B Rue de la Mare à tissier 91280 Saint Pierre du Perray (ci-après dénommée « ARAMIS SI »).

L'acquisition d'une ou plusieurs prestation(s) par le Client auprès d'ARAMIS SI sera formalisée par la signature d'une convention spécifique (ci-après, la « Commande »).

Chaque Commande sera soumise aux dispositions des présentes Conditions Générales de Vente et, le cas échéant, à des Conditions Particulières et des Documents Commerciaux.

Les présentes Conditions Générales de Vente, les Conditions Particulières et des Documents Commerciaux forment un tout indissociable, constitutif du Contrat entre le Client et ARAMIS SI.

Toutes conditions contraires posées par le Client, quels qu'en soient le moment et le support, sont inopposables à ARAMIS SI.

Article 1 - Définitions

Commande : document signé par le Client sur proposition d'ARAMIS SI lui permettant d'accéder aux Services en application des présentes Conditions Générales de Vente, des Conditions Particulières et des Documents Commerciaux concernés.

Client : Tout professionnel ayant souscrit une Commande auprès de ARAMIS SI, dont l'identité est précisée sous la rubrique « Raison sociale » et qui possède un numéro SIREN, et ce y compris les associations et les personnes publiques. Le Client est seul responsable vis à vis de ARAMIS SI des obligations décrites dans le Contrat.

Documents Commerciaux : proposition commerciale émise par ARAMIS SI et décrivant les caractéristiques techniques et commerciales des Services assurés par ARAMIS SI.

Services : Prestations de service de télécommunications assurées par ARAMIS SI au profit du Client et dont le descriptif figure dans les Conditions Particulières et/ou les Documents Commerciaux.

Article 2 - Objet

2.1 Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions selon lesquelles ARAMIS SI fournit au Client les Services auxquels il a souscrit dans la Commande ainsi que les obligations de chacune des parties dans le cadre de la fourniture desdits Services.

2.2 La nature, les caractéristiques, les conditions spécifiques et l'étendue des prestations afférentes à chaque Service sont plus précisément décrites dans les Conditions Particulières et les Documents Commerciaux y afférents.

ARAMIS SI - SARL au capital de 30000 € - RCS Evry B 479 341 570

Article 3 - Commande et Livraison

3.1 La Commande définit les Services choisis, leur prix et les éventuelles conditions spécifiques qui leurs sont applicables.

3.2 Si besoin, la date de mise en service souhaitée de chaque Service est mentionnée d'un commun accord entre les parties sur la Commande compte tenu des délais de mise en service définis dans les Conditions Particulières ou les Documents Commerciaux.

3.3 Sauf indication contraire dans les Conditions Particulières ou dans la Commande, ARAMIS SI n'effectue aucune livraison en dehors de la France métropolitaine et de la Corse.

3.4 Le cas échéant, la livraison des équipements se fait à l'adresse spécifiée par le Client sur la Commande. Elle sera effectuée à l'initiative d'ARAMIS SI par la Poste ou par un transporteur ou, le cas échéant, par un téléchargement pour les logiciels. Elle ne pourra intervenir qu'une fois la Commande validée.

3.5 La livraison est réputée effectuée dès la mise à disposition du Service, ou, en cas de livraison physique du produit commandé, dès la signature par le Client du bon de livraison ou de l'accusé de réception du produit, ou encore à l'issue de l'opération de téléchargement pour certains logiciels.

3.6 Le transfert des risques sur les produits commandés a lieu dès l'expédition au départ des locaux d'ARAMIS SI ou de ses prestataires. Il en résulte notamment que les produits voyagent aux risques et périls du Client à qui il incombe de prendre toutes les assurances nécessaires, de les vérifier lors

de la livraison et de faire toutes contestations et réserves nécessaires auprès du transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois jours ouvrables de la livraison des produits. Une copie du courrier notifiant les réserves devra être adressée à ARAMIS SI à l'adresse suivante : 15B Rue de la Mare à tissier 91280 Saint Pierre du Perray

3.7 Au cas où les produits livrés ne seraient pas conformes en nature, en quantité ou en qualité, aux spécifications de la Commande, le Client doit, à peine de déchéance de son droit de réclamation, formuler à ARAMIS SI ses réclamations dans les quatre (4) jours suivant la livraison, par courrier recommandé avec accusé de réception.

3.8 Tout retour de produit nécessite l'accord préalable d'ARAMIS SI.

3.9 En cas d'impossibilité pour ARAMIS SI de livrer dans les délais indiqués, ARAMIS SI pourra proposer au Client un produit de remplacement.

ARAMIS SI - SARL au capital de 30000€ - RCS Evry B 479 341 570 - 15B Rue de la Mare à tissier 91280 Saint Pierre du Perray

Article 4 - Durée

4.1 Les présentes Conditions Générales de Vente entrent en vigueur à compter de leur signature par les parties pour une durée indéterminée. Elles seront résiliées automatiquement et de plein droit au terme de la dernière Commande, quelle qu'en soit la cause.

4.2 Chaque Commande entre en vigueur à compter de sa signature par les Parties, pour une durée initiale indiquée dans la Commande. A l'issue de cette période, elle sera renouvelable par tacite reconduction par période annuelle, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, notifiées à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trente (30) jours avant la date de survenance du terme.

Article 5 - Obligations générales du Client

5.1 Le Client s'engage à communiquer à ARAMIS SI toutes les informations techniques et administratives nécessaires à la réalisation des prestations commandées et certifie leur sincérité et leur exactitude.

5.2 Le Client s'engage à respecter les obligations spécifiques applicables à chaque Service telles qu'elles sont définies dans les Conditions Particulières et les Documents Commerciaux.

5.3 Le Client s'engage à utiliser les Services dans le respect des lois et règlements en vigueur.

5.4 Le Client s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à la diffusion d'informations et de services sur le réseau Internet public, notamment les dispositions impératives destinées à assurer la protection de l'ordre public, et s'interdit de transmettre des éléments ou données qui présenteraient un caractère menaçant, choquant, violent, diffamatoire, obscène ou attentatoire à des droits de propriété ou plus généralement aux règles en vigueur. Le Client s'engage notamment à respecter l'article 7 de la loi du 21 juin 2004 relatif au téléchargement de fichiers.

Article 6 - Obligations générales de ARAMIS SI

6.1 ARAMIS SI s'engage à fournir chaque Service en respectant les obligations spécifiques définies dans les Conditions Particulières et compte tenu des prescriptions des Documents Commerciaux.

6.2 En cas d'indisponibilité de certains Services identifiés dans les Conditions Particulières, ARAMIS SI sera redevable de pénalités selon des modalités et conditions décrites dans les Conditions Particulières applicables aux Services concernés.

ARAMIS SI - SARL au capital de 30000€ - RCS Evry B 479 341 570 - 15B Rue de la Mare à tissier 91280 Saint Pierre du Perray

Article 7 - Conditions générales d'utilisation du réseau Internet public

Le client déclare accepter les caractéristiques et les limites du réseau Internet public et reconnaît notamment :

- que les Services souscrits répondent à ses besoins ;
- que les transmissions de données sur le réseau Internet public ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses qui peuvent dans certaines situations être saturés ;
- que les utilisateurs du réseau Internet public sont susceptibles d'être localisés en tous lieux à travers le monde et que les informations diffusées par le Client peuvent être reproduites, représentées et plus généralement diffusées sans aucune limitation géographique ;
- que certains réseaux spécifiques peuvent dépendre d'accords particuliers et être soumis à des restrictions d'accès ;
- que les données circulant sur le réseau Internet public ne sont pas protégées contre des détournements éventuels et qu'ainsi la communication de mots de passe, codes confidentiels et plus généralement de toutes informations à caractère sensible est effectuée par le Client à ses risques et périls ;
- qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures requises afin de protéger ses propres données et/ou logiciels de toute contamination par

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ARAMIS SI ENTREPRISES

virus comme de toute tentative d'intrusions de tiers non autorisés et ce en dépit de la délivrance par ARAMIS SI d'un accès protégé par un mot de passe ;

- que la communauté des utilisateurs du réseau Internet public a développé un code de conduite, appelé Netiquette que l'abonné s'engage à respecter et dont la violation peut avoir pour effet d'exclure le contrevenant de l'accès à un ou plusieurs Services, sans que ARAMIS SI ne puisse être tenu responsable de ce fait ;

- qu'il respecte les codes de conduite, usages et règles de comportement en vigueur sur les sites Web et les galeries marchandes, comme les notices d'utilisation, avertissements, reproduits ou mentionnés par ARAMIS SI, dont la violation peut avoir pour effet de bloquer provisoirement l'accès à un, plusieurs ou à la totalité des Services et d'entraîner à terme et unilatéralement la résiliation du présent Contrat si le Client, soit diffuse des contenus illicites ou en permet la consultation, soit contrevient aux règles d'usage énoncées par ARAMIS SI ;

- ARAMIS SI se réserve le droit de supprimer ou de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser un trouble manifeste lié à l'utilisation du Service par le Client. En conséquence de ces déclarations, le Client dégage la responsabilité de ARAMIS SI en rapport avec un ou plusieurs événements mentionnés ci-dessus.

Article 8 – Prix des Services

8.1 Le prix de chaque Service est exprimé en Euros Hors Taxes dans les Documents Commerciaux relatifs audit Service en vigueur à la date de signature de la Commande.

8.2 En cas de baisse de prix, ARAMIS SI pourra en faire bénéficier le Client.

ARAMIS SI - SARL au capital de 30000€ - RCS Evry B 479 341 570 - 15B Rue de la Mare à tisser 91280 Saint Pierre du Perray

Article 9 – Révision des prix

ARAMIS SI se réserve le droit de modifier le prix des Services, sous réserve d'en notifier préalablement le Client en respectant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours avant la date de renouvellement de la Commande. Les nouveaux tarifs seront appliqués à compter de la date de renouvellement de la Commande.

Article 10 - Conditions financières

10.1 Facturation

10.1.1 Les sommes dues au titre de chaque Service font l'objet de factures établies au Client selon une périodicité définie dans les Conditions Particulières en fonction du Service retenu.

10.1.2 La facturation de chaque Service débutera, sauf disposition contraire mentionnée dans les Conditions Particulières, à compter de sa date de mise en service, et les éventuels frais d'activation de Service seront facturés à la date de signature de la Commande.

10.2 Modalités de paiement

10.2.1 Les factures sont payables en Euros par virement bancaire, par prélèvement automatique ou par chèque, à réception de facture, sauf dispositions contraires mentionnées dans les Conditions Particulières.

10.2.2 Tout retard de paiement à l'échéance donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable à l'application d'une pénalité de retard égale à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal, applicable à compter de la date d'exigibilité de la facture, et la facturation des frais de dossier et/ou de recouvrement correspondants.

10.2.3 A défaut de paiement d'une facture à son échéance et huit (8) jours après une mise en demeure effectuée par courrier recommandé avec accusé de réception et restée infructueuse, une majoration de 10 % des sommes dues sera de plein droit appliquée, et ce indépendamment des intérêts de retard prévus ci-avant, de tous dommages et intérêts et du droit à résiliation de ARAMIS SI.

10.2.4 En outre, en cas de non-paiement d'une quelconque facture quinze (15) jours après la mise en demeure adressée dans les conditions de l'article 11.2.3 ci-avant, ARAMIS SI se réserve le droit de suspendre les Services jusqu'au complet paiement des sommes dues et/ou de résilier de plein droit le Contrat dans les conditions de l'article 16 des présentes.

10.2.5 ARAMIS SI se réserve le droit de compenser toute créance certaine, liquide et exigible qu'elle détient à l'égard du Client avec les sommes qu'elle doit au Client en application du Contrat.

ARAMIS SI - SARL au capital de 30000€ - RCS Evry B 479 341 570 - 15B Rue de la Mare à tisser 91280 Saint Pierre du Perray

Article 11 – Responsabilité

11.1 Au titre de l'exécution du Contrat, ARAMIS SI est assujéti à une obligation de moyens eu égard à la technicité des technologies mises en œuvre.

11.2 ARAMIS SI n'assume aucune responsabilité eu égard à :

- L'ensemble des données, éléments et services accessibles par le réseau Internet public ;

- L'utilisation des Services non conforme au présent Contrat.

11.3 Il est expressément convenu que dans le cas où la responsabilité d'ARAMIS SI sera retenue au titre de l'exécution du Contrat, le Client ne pourra prétendre qu'à la réparation du préjudice direct et immédiat qu'il aura subi, à l'exclusion des préjudices indirects, tels que notamment les préjudices financiers ou commerciaux, la perte de clientèle, de chiffre d'affaires, de bénéfices ou d'économies prévues, ou les actions intentées contre le Client en relation avec le Contrat conclu entre le Client et ARAMIS SI.

11.4 La réparation du préjudice auquel le Client pourra prétendre est par ailleurs expressément plafonnée à un montant équivalent à 12 mois d'abonnement au Service concerné.

11.5 Le Client assume seul les risques et conséquences de son activité et demeure seul responsable de ses logiciels applicatifs et de ses matériels.

11.6 De manière générale, le Client garantit ARAMIS SI et s'engage à la relever indemne à première demande de tout recours de tiers portant sur des contenus diffusés par le Client par le biais du Service, sous quelque législation que ce soit.

Article 12 – Propriété Intellectuelle

12.1 ARAMIS SI concède au Client une licence non exclusive et non transférable sur les logiciels fournis par ARAMIS SI dans le cadre des Services et ce pour les seuls besoins desdits Services.

Cette licence concerne également les éventuelles mises à jour des logiciels. Le Client s'interdit de céder, sous-licencier, transférer même gratuitement, à qui que ce soit, la présente licence ou les logiciels. Toute copie des logiciels autre qu'une copie de sauvegarde est interdite.

Toute traduction, adaptation, arrangement ou toute autre modification des logiciels ainsi que la reproduction des logiciels n'est pas autorisée, de même que la correction des erreurs susceptibles d'affecter les logiciels, le droit de correction des erreurs étant exercé exclusivement par ARAMIS SI.

ARAMIS SI - SARL au capital de 30000€ - RCS Evry B 479 341 570 - 15B Rue de la Mare à tisser 91280 Saint Pierre du Perray

12.2 ARAMIS SI s'engage à défendre et indemniser le Client contre toute action de tiers à son encontre résultant de la contrefaçon par le Client d'un droit de propriété intellectuelle ou industrielle du fait de l'utilisation des Services, sous réserve que :

- Le Client ait notifié par écrit et dans un bref délai à ARAMIS SI l'existence de l'action en contrefaçon et lui fournisse toute l'assistance raisonnable nécessaire en vue d'assurer sa défense, notamment en lui communiquant tous documents et/ou informations nécessaires ;

- Le Client laisse à ARAMIS SI la direction de sa défense, notamment dans le cadre de toute négociation, transaction et/ou procédure judiciaire.

S'il est établi par un jugement devenu définitif et ayant l'autorité de la chose jugée que le Service est constitutif de contrefaçon, ARAMIS SI s'engage, à son choix :

- à obtenir, à ses frais, le droit pour le Client de continuer à utiliser le Service, ou

- à modifier ou remplacer, à ses frais, le Service de façon à ce que son utilisation ne soit plus constitutive d'une contrefaçon.

Le Client ne pourra pas se prévaloir des garanties prévues au présent article si la contrefaçon est due à :

- une modification non autorisée du Service par le Client, ou

- l'utilisation du Service en combinaison avec tous Services, capacités, équipements ou logiciels non fournis par ARAMIS SI ou non agréés par ARAMIS SI.

12.3 Le Client est informé que les informations, dénominations, textes, images, noms, sons et tous éléments multimédias (ci-après dénommés « Eléments Protégés ») auquel le client a accès via le réseau Internet public sont protégés par des droits d'auteurs, droits des marques et plus généralement droit de propriété intellectuelle. Le Client s'engage à ne pas télécharger, reproduire,

Adapter, transmettre, commercialiser, représenter, traduire ou modifier ces Eléments Protégés sans avoir obtenu auprès de leur titulaire l'autorisation de le faire. Le Client garantit ARAMIS SI et s'engage à la relever indemne à première demande de toutes réclamations éventuelles de tiers à son encontre en raison de la violation de leurs droits par le Client.

Article 13 - Maintenance

13.1 Les conditions de maintenance applicables aux Services figurent dans les Conditions Particulières et/ou dans les Documents Commerciaux y afférents.

13.2 ARAMIS SI pourra interrompre tout ou partie des Services pour des raisons de maintenance préventive sous réserve d'en aviser le Client par courrier électronique ou par tout autre moyen avec un préavis minimum de vingt-quatre (24) heures avant l'exécution des opérations de maintenance. Le Client ne pourra revendiquer aucune indemnisation au titre de l'interruption des Services dans les conditions du présent article.

Article 14 – Support Client

ARAMIS SI s'engage à mettre à disposition du Client un service d'assistance technique au numéro suivant :

ARAMIS SI - SARL au capital de 30000€ - RCS Evry B 479 341 570 -15B Rue de la Mare à tisser 91280 Saint Pierre du Perray

Article 15 – Confidentialité

Chacune des parties s'engage à ne pas divulguer les informations, renseignements, documents techniques ou commerciaux, méthodes, savoir-faire qui auront pu lui être communiqués par l'autre partie, à l'occasion de la conclusion ou de l'exécution du présent Contrat, sauf autorisation expresse et écrite d'un représentant dûment autorisé par l'autre partie.

Chacune des Parties s'engage à faire respecter cette obligation de confidentialité par ses préposés et collaborateurs.

Cette obligation continuera à être en vigueur pendant trois (3) ans après l'expiration du Contrat, à moins qu'avant cette date elles ne deviennent

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ARAMIS SI ENTREPRISES

publiques autrement que par le fait de l'une ou l'autre partie en contravention avec la présente obligation de confidentialité.

Article 16 – Force Majeure

La responsabilité d'ARAMIS SI ne saurait être engagée en cas de retards ou d'inexécution résultant d'un cas de force majeure, telle que reconnue par la jurisprudence des tribunaux français. Sont également considérés comme des cas de force majeure au titre des présentes le blocage ou l'interruption des réseaux de télécommunications, la défaillance du matériel de réception ou de la ligne du Client, l'absence ou la suspension de la fourniture d'électricité, et tout autre cas indépendant de la volonté d'ARAMIS SI et empêchant l'exécution normale du présent Contrat.

ARAMIS SI notifiera au Client dans les meilleurs délais l'impossibilité d'exécuter ses obligations contractuelles du fait d'un cas de force majeure.

En cas de persistance du cas de force majeure au-delà d'une période de trois (3) mois, et si aucune solution de substitution n'a pu être mise en place, les parties se rencontreront afin de décider des conditions de la poursuite de leurs relations contractuelles.

Article 17 Suspension - Résiliation

17.1 ARAMIS SI pourra de plein droit suspendre ou bloquer immédiatement et sans préavis l'accès à tout ou partie des Services dans les cas suivants :

- pour se conformer à toute loi, réglementation, décision de justice, ou toute demande administrative ou injonction exigeant une action immédiate,
- pour éviter toute interférence pouvant créer un dommage ou une dégradation des équipements et/ou du réseau d'ARAMIS SI ;
- pour éviter que le Service soit utilisé d'une façon qui engagerait ou pourrait engager la responsabilité d'ARAMIS SI.

17.2 En cas de manquement par le Client à l'exécution de ses obligations contractuelles, ARAMIS SI pourra de plein droit résilier à son choix le Contrat ou la Commande concernée, par lettre recommandée avec accusé de réception, trente (30) jours après une mise en demeure infructueuse, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre, et sans que cela puisse donner lieu à une quelconque indemnisation au bénéfice du Client.

ARAMIS SI - SARL au capital de 30000€ - RCS Evry B 479 341 570 – 15B Rue de la Mare à tissier 91280 Saint Pierre du Perray

Il est précisé qu'en cas de résiliation par ARAMIS SI en application du présent article, les sommes précédemment versées par le Client resteront acquises à ARAMIS SI sans préjudice des sommes restant dues, ni des poursuites judiciaires que ARAMIS SI pourrait entreprendre à l'encontre du Client. Par ailleurs, le Client sera redevable envers ARAMIS SI du paiement de frais de résiliation anticipée, telle que précisés dans les Conditions Particulières applicables. Les sommes dues par le Client restent exigibles même après la prise d'effet de la résiliation.

17.3 En outre, ARAMIS SI se réserve le droit de résilier de plein droit le Contrat par courrier recommandé avec accusé de réception, sans préavis ni indemnité, si le Client fait l'objet d'un redressement judiciaire et que ARAMIS SI a demandé à l'administrateur judiciaire si ce dernier entendait ou non poursuivre le Contrat et que la réponse est négative ou n'intervient pas à l'issue d'un délai d'un mois, soit encore d'une liquidation.

17.4 Le Client pourra demander à ARAMIS SI la résiliation anticipée d'un Service par courrier papier avec accusé de réception ou par courrier électronique, sous réserve de respecter un préavis de trente jours. Le Client sera alors redevable à ARAMIS SI du paiement de frais de résiliation anticipée, tels que précisés dans les Conditions Particulières applicables au Service concerné, payables au plus tard à la date de prise d'effet de la résiliation.

17.5 En cas de manquement par ARAMIS SI à l'exécution de ses obligations contractuelles, le Client pourra de plein droit résilier la Commande concernée, par lettre recommandée avec accusé de réception, trente (30) jours après une mise en demeure infructueuse, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels il pourrait prétendre, et sans que cela puisse donner lieu à une quelconque indemnisation au bénéfice de ARAMIS SI.

Article 18 – Informations à caractère personnel

18.1 Les informations concernant le Client recueillies par ARAMIS SI bénéficient de la protection de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et ne sont transmises qu'aux personnes physiques ou morales qui sont expressément habilitées à les connaître.

18.2 Tout Client peut demander à ARAMIS SI la communication des informations nominatives le concernant et les faire modifier, rectifier ou supprimer conformément à la loi précitée en écrivant à :

ARAMIS SI - SARL au capital de 30000€ - RCS Evry B 479 341 570 – 15B Rue de la Mare à tissier 91280 Saint Pierre du Perray

18.3 Les informations collectées par ARAMIS SI et traitées par ARAMIS SI sont utilisées par ARAMIS SI pour gérer les Services proposés au Client.

18.4 Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'informatique et aux libertés, notamment la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vis à vis de ses propres clients.

Article 19 - Réclamations

Toute réclamation et/ou contestation du Client à l'encontre de ARAMIS SI devra être formulée par le Client à l'adresse suivante : ARAMIS SI - 15B Rue de la Mare à tissier, dans les plus brefs délais à compter de leur fait générateur.

ARAMIS SI - SARL au capital de 30000€ - RCS Evry B 479 341 570 – 15B Rue de la Mare à tissier 91280 Saint Pierre du Perray

Article 20 – Litiges

Le présent Contrat est régi par la loi française.

En cas de contestation relative à l'interprétation et/ou l'exécution de tout ou partie du présent Contrat et à défaut d'accord amiable des parties, les tribunaux de Paris seront les seuls compétents pour connaître du litige, nonobstant de pluralité de défendeurs, appel en garantie ou procédure de référé ou d'urgence.

Article 21 – Dispositions diverses

21.1 Informations

Le Client s'engage à informer ARAMIS SI immédiatement et par écrit, de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, numéro de téléphone, coordonnées bancaires), ARAMIS SI ne saurait être tenu pour responsable des conséquences que pourraient subir le Client et/ou les tiers dans l'hypothèse où le Client aurait omis de notifier à ARAMIS SI une quelconque modification.

21.2 Dissociation

Au cas où l'une quelconque des clauses du présent Contrat serait déclarée contraire à la loi ou de toute autre manière inexécutable, cette clause sera déclarée nulle et non avenue sans qu'il en résulte la nullité de l'intégralité du présent Contrat et les parties feront leurs meilleurs efforts afin de négocier et mettre en œuvre une disposition d'effet équivalent.

21.3 Cession – sous-traitance

Aucune des parties ne pourra céder le présent Contrat sans le consentement écrit de l'autre partie.

ARAMIS SI se réserve cependant le droit de transférer librement tout ou partie de ses obligations au titre du Contrat à toute société la contrôlant, contrôlée par elle ou placée sous contrôle commun, au sens de l'article L 233-3 du Code de Commerce.

ARAMIS SI pourra sous-traiter librement tout ou partie des obligations qui lui sont confiées aux termes du Contrat. Les relations entre ARAMIS SI et ses sous-traitants ou prestataires indépendants éventuels relèveront de sa seule responsabilité et le recours à des sous-traitants ou prestataires indépendants ne diminue en aucun cas la responsabilité de ARAMIS SI vis-à-vis du Client concernant la bonne exécution de ses obligations aux termes du Contrat.

21.4 Election de domicile

Chaque partie au présent Contrat fait élection de domicile en son siège social respectif indiqué en-tête des présentes.

ARAMIS SI - SARL au capital de 30000€ - RCS Evry B 479 341 570 – 15B Rue de la Mare à tissier 91280 Saint Pierre du Perray

21.5 Modification des Services

Les termes des conditions applicables aux Services pourront, le cas échéant, être modifiés à l'initiative d'ARAMIS SI pour autant que cela n'affecte pas la qualité des Services rendus et que cela soit porté à la connaissance du Client par voie de courrier électronique, ce dernier disposant alors d'un droit de résiliation du Contrat par voie de lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de deux mois à compter de l'information de ARAMIS SI. A défaut, le Client sera réputé avoir accepté les nouvelles conditions.

21.6 Documents contractuels

Le Contrat conclu entre le Client et ARAMIS SI est constitué par ordre de préséance en cas de contradiction entre eux, des documents suivants :

- la Commande et ses annexes éventuelles
- les Conditions Particulières
- les Conditions Générales

Les documents contractuels énumérés ci-dessus constituent l'intégralité de l'accord entre les parties eu égard à son objet et remplacent et annulent toutes déclarations, négociations, engagements, communications orales ou écrites, acceptation, ententes et accord préalables entre les parties, relativement au même objet.

Toute modification des dispositions du Contrat ne sera effective qu'à compter de la signature d'un avenant dûment signé par les deux parties.

21.7 Non-renonciation

Le manquement, le retard, la modération ou l'indulgence de l'une des parties dans l'exercice de tout droit qui lui est conféré en vertu du Contrat ne sera en aucun cas considéré comme une renonciation à ce droit.

21.8 Références commerciales

Le Client reconnaît à ARAMIS SI le droit de le citer à titre de référence commerciale dans ses diverses documentations commerciales et publicitaires, sauf avis contraire écrit du Client.

21.9 Indépendance des parties

Chacune des Parties est une personne morale indépendante juridiquement et financièrement agissant en son nom propre et sous sa seule responsabilité. Aucune disposition ne pourra être considérée comme créant une relation employeur-employé, une garantie d'embauche future ou une relation mandant/mandataire.

Aucune des Parties ne pourra en aucun cas être considérée comme le représentant de l'autre et ne pourra agir ni s'engager au nom de l'autre, sauf dans les cas expressément prévus au Contrat.

ARAMIS SI - SARL au capital de 30000€ - RCS Evry B 479 341 570 – 15B Rue de la Mare à tissier 91280 Saint Pierre du Perray